

**58<sup>e</sup> réunion du Comité permanent**  
**Implications des réunions conjointes du Comité permanent et du Groupe**  
**d'évaluation scientifique et technique**

**Actions requises :**

Le Comité permanent est invité à :

- i. prendre note de l'examen fourni sur les options et les implications des réunions conjointes du Comité permanent et du Groupe d'évaluation scientifique et technique ; et
- ii. tenir compte des scénarios proposés et fournir au Secrétariat des orientations sur la manière de procéder à l'organisation de la 23<sup>e</sup> Réunion du GEST et de la 58<sup>e</sup> Réunion du CP.

**Contexte**

1. Le paragraphe 16 de la Résolution XIII.8 *Application future des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2019-2021* demande au Secrétariat « de programmer la deuxième réunion du GEST en conjonction avec la deuxième Réunion du Comité permanent dans la période triennale, à partir de la 58<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent et de poursuivre pendant les périodes triennales suivantes pour contribuer à la réalisation des travaux du GEST et, plus généralement, favoriser la communication et les synergies à l'échelle de la Convention ».
2. Afin de donner suite à cette demande, le Secrétariat a examiné différentes possibilités d'organiser les réunions « conjointement » et a identifié un certain nombre d'implications concernant les coûts, la logistique et les ordres du jour, qui sont présentées dans ce document pour examen par le Comité permanent. Le Secrétariat est désireux d'obtenir des orientations quant à la manière de procéder. Ce document présente les différences entre deux scénarios possibles dans les coûts, la logistique et l'ordre du jour :
  - Approche actuelle : L'approche actuelle qui consiste à organiser des réunions séparées pour le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) et le Comité permanent, le GEST devant se réunir trois à six mois avant le Comité permanent, est présentée à des fins de comparaison.
  - Scénario 1 – Le GEST et le Comité permanent se réunissent consécutivement : les réunions du GEST et du Comité permanent sont prévues consécutivement, sur une période de deux semaines, au siège de l'UICN à Gland, comme dans le Tableau 1.

*Tableau 1 : Réunions consécutives du GEST et du Comité permanent*

| Première semaine |      |      |      |      | Deuxième semaine |      |      |      |      |       |
|------------------|------|------|------|------|------------------|------|------|------|------|-------|
| Réunions         | Lun. | Mar. | Mer. | Jeu. | Vend.            | Lun. | Mar. | Mer. | Jeu. | Vend. |
| GEST             |      |      |      |      |                  |      |      |      |      |       |
| CP               |      |      |      |      |                  |      |      |      |      |       |

- Scénario 2 – Les réunions du GEST et du Comité permanent se déroulent sur deux journées qui se chevauchent : Les réunions du GEST et du Comité permanent sont prévues consécutivement au siège de l’UICN, avec un chevauchement entre les deux derniers jours de la réunion du GEST et les deux premiers jours de la réunion du Comité permanent. La réunion du GEST pourrait commencer le vendredi et se terminer le mardi suivant, et la réunion du Comité permanent pourrait débuter le lundi et prendre fin le vendredi suivant (voir le Tableau 2).

*Tableau 2 : Réunions consécutives avec chevauchement de deux jours*

| Réunions | Vend. | Sam. | Sun. | Lun. | Mar. | Mer. | Jeu. | Vend. |
|----------|-------|------|------|------|------|------|------|-------|
| GEST     |       |      |      |      |      |      |      |       |
| CP       |       |      |      |      |      |      |      |       |

### Considérations générales

3. Tout scénario comprenant des réunions le samedi ou le dimanche nécessitera un lieu de réunion en dehors du siège de l’UICN. Les locaux de l’UICN ne sont en effet pas disponibles les samedis et les dimanches pour des raisons de sûreté et de sécurité. Il faudrait par conséquent prendre des dispositions pour organiser toute réunion prévue le week-end dans un hôtel ou un autre lieu dans la région de Gland/Nyon. Dans l’éventualité où une réunion conjointe entre les deux organes serait souhaitée afin de faciliter les échanges et de favoriser la communication, celle-ci devrait être organisée dans des locaux plus vastes, à l’extérieur du siège l’UICN.
4. Tout scénario prévoyant des réunions le samedi ou le dimanche impliquerait le versement au personnel du Secrétariat d’une compensation pour les heures supplémentaires, conformément à la législation suisse. Ce coût supplémentaire est pris en compte dans le tableau comparant les implications de chaque scénario en termes de coûts (voir Annexe 1).
5. Le siège de l’UICN ne dispose pas d’une salle de réunion suffisamment grande pour accueillir une plénière conjointe des réunions du GEST et du Comité permanent. L’auditorium de l’UICN peut accueillir jusqu’à 100 participants. Une plénière conjointe du GEST et du Comité permanent compterait entre 150 et 170 participants. Deux salles annexes (la plus grande salle de réunion de l’UICN, mis à part la salle plénière principale, a une capacité de 50 places assises), avec une transmission vidéo en direct de la plénière, pourraient être utilisées pour accueillir les délégués et les observateurs qui ne bénéficieraient pas de sièges prioritaires dans la salle plénière principale. On pourrait également utiliser un site externe qui, compte tenu de la capacité nécessaire, se trouverait probablement à Genève. On notera toutefois que l’utilisation d’un site externe entraînerait des coûts supplémentaires et une complexité logistique, notamment du fait que le Centre international de Conférences de Genève (CICG) ne sera pas disponible de 2020 à 2022.
6. Les scénarios prévoyant des réunions consécutives ou concomitantes auront des implications sur la capacité du personnel du Secrétariat de préparer les documents de séance avant les réunions afin de se conformer au Règlement intérieur, d’assurer la révision des documents et des rapports durant les séances, et de fournir des documents et des rapports de suivi à l’issue

des réunions, compte tenu du volume et de la concentration des travaux à accomplir en une seule période. L'approche actuelle qui consiste à tenir des réunions séparées permet au Secrétariat de fournir un appui ciblé et concentré pour chaque réunion.

7. Si les deux réunions se chevauchent, les possibilités d'interactions entre les participants du GEST et du Comité permanent se limitent principalement à des groupes de travail ou des ateliers réunissant un nombre limité de membres des deux organes. Le Scénario 2, qui prévoit des réunions concomitantes, laisse moins de temps à chaque organe pour traiter son ordre du jour.
8. Tout scénario comportant des réunions conjointes suppose que le Président du GEST est disponible et disposé à s'engager pendant 10 à 12 journées de travail continues (y compris un jour de voyage avant et après la réunion conjointe). Le Président actuel du GEST a manifesté sa disponibilité et sa volonté de participer à des réunions consécutives ou concomitantes.

## Évaluation

9. Approche actuelle : La réunion du GEST est programmée trois à six mois avant celle du Comité permanent. Les principales implications de ce scénario sont les suivantes :
  - Le paragraphe 16 de la Résolution XIII.8 suggère la nécessité de renforcer les possibilités d'interaction entre le GEST et le Comité permanent, ainsi que l'interface science-politique entre les deux organes.
  - Le Président du GEST participe au Comité permanent.
  - L'approche actuelle permet au GEST, en tant qu'organe subsidiaire de la Convention, de préparer son plan de travail et de finaliser les résultats à soumettre à la réunion du Comité permanent pour approbation.
  - L'approche actuelle permet au Secrétariat de se concentrer sur la fourniture des services requis pour chaque réunion des organes subsidiaires et permet à chaque organe de disposer de cinq jours pour son ordre du jour.
10. Scénario 1 : Les réunions du GEST et du Comité permanent sont programmées consécutivement sur une période de deux semaines. Les principales implications de ce scénario sont les suivantes :
  - Un manque persistant de possibilités d'interaction entre les GEST et le Comité permanent étant donné que la réunion du GEST se termine le vendredi et que les participants s'en vont le jour-même, tandis que la réunion du Comité permanent commence le lundi et que les participants arrivent le week-end.
  - Dans un tel scénario, on peut se demander comment l'interface science-politique entre les réunions du GEST et du Comité permanent réunions serait renforcée.
  - Afin de permettre une interaction, on pourrait prévoir une activité conjointe durant le week-end, ce qui exigerait un lieu de réunion en dehors du siège de l'UICN et le versement d'une compensation au personnel du Secrétariat, conformément à la législation suisse.
  - Par ailleurs, un groupe de participants de chaque organe pourrait assister aux réunions de l'autre organe, à condition d'être disponibles et disposés à prolonger la durée de leur séjour à Gland. Pour les délégués parrainés, cela entraînerait une augmentation des dépenses liées à l'indemnité journalière de subsistance.
11. Scénario 2 : Les réunions du GEST et du Comité permanent sont programmées de manière consécutive, avec un chevauchement de deux jours. Les principales implications de ce scénario sont les suivantes :

- Le GEST devrait travailler en dehors du siège de l'UICN le samedi et le dimanche, dans des salles de réunion très probablement louées dans un hôtel ou un autre lieu de la région. Selon la législation suisse, le Secrétariat serait tenu de payer les heures supplémentaires du personnel assistant à la réunion du GEST le samedi et le dimanche.
- Il y aurait des possibilités d'interaction directe entre les participants des deux réunions, ce qui permettrait de renforcer la communication et les synergies à l'échelle de la Convention.
- Cependant, étant donné la taille limitée de la salle plénière principale de l'UICN, il ne serait pas possible d'y organiser une séance plénière commune aux deux organes. Deux salles annexes équipées de moniteurs vidéo seraient nécessaires pour accueillir tous les participants. Il serait possible de trouver un lieu à Genève pour une plénière conjointe, sous réserve des considérations mentionnées plus haut.
- Durant les journées qui se chevauchent, l'ordre du jour des deux réunions pourrait inclure les points où les interactions entre le GEST et le Comité permanent seraient les plus profitables, ce qui nécessiterait une planification rigoureuse.
- Durant les journées qui se chevauchent, il serait nécessaire de réserver les dix salles de réunion dont dispose l'UICN pour les groupes de travail. Cela pourrait se révéler difficile en fonction des besoins de l'UICN et de sa volonté de mettre la totalité de ses salles de réunion à la disposition exclusive de Ramsar. Il est possible que toutes les salles nécessaires ne soient pas disponibles.
- La durée des réunions serait réduite de cinq à trois jours pour permettre à chaque organe subsidiaire d'accomplir ses tâches spécifiques, étant donné que deux journées seraient consacrées à la séance conjointe.
- Le GEST ne serait pas en mesure de préparer les documents à présenter au Comité permanent pour examen (par ex., au début de la période triennale, l'élaboration du plan de travail passe par une consultation avant d'être soumis au Comité permanent).

12. Le montant estimatif des incidences financières du Scénario 1 et du Scénario 2 figure à l'Annexe 1.

## Annexe 1

### Les scénarios et leurs implications financières (en CHF)

|                                | Approche actuelle : réunions séparées du GEST et du CP au siège de l'UICN |  | Scénario 1 : Réunions consécutives du GEST et du CP sur 2 semaines   |  | Scénario 2 : Réunions consécutives du GEST & du CP, avec deux jours de chevauchement  |  |  |
|--------------------------------|---|--|--|--|---|--|--|
|                                | GEST  | Comité permanent                           | GEST   | Comité permanent                           | GEST  | Deux journées conjointes GEST/CP           | Comité permanent                           |
| Implications financières (CHF) | Voyage <sup>1)</sup> - 36 800   | Voyage <sup>2)</sup> - 29 900              | Voyage <sup>1)</sup> - 36 800  | Voyage <sup>2)</sup> - 29 900              | Voyage <sup>1)</sup> - 36 800   |  | Voyage <sup>2)</sup> - 29 900              |
|                                | Pauses café – 2 835   | Pauses café - 6 825                        | Pauses café - 2 835  | Pauses café - 6 825                        | Pauses café - 1 701   | Pauses café - 3 864                        | Pauses café - 4 095                        |
|                                | Équipement & assistance techniques - 6 500                                | Équipement & assistance techniques - 9 350 | Équipement & assistance techniques - 6 500   | Équipement & assistance techniques – 9 350 | Équipement & assistance techniques – 2 400  | Équipement & assistance techniques – 5 800 | Équipement & assistance techniques – 6 300 |
|                                |   | Interprétation – 31 410                    |  | Interprétation - 31 410                    |   | Interprétation - 12 564                    | Interprétation – <b>18 846</b>             |
|                                |   | Rapporteur - 5 840                         |  | Rapporteur - 5 840                         |   | Rapporteur - 2 336                         | Rapporteur - 3 504                         |
|                                | Président du GEST Voyage – 2 052  | Président du GEST Voyage – 2 052           | Président du GEST Voyage - 3 262<br>Évènement conjoint pour faciliter interactions et échanges (coût à déterminer) |  | Président du GEST Voyage - 2 778<br>Espaces loués et logistique pour samedi & dimanche - 7 992<br>Heures sup. personnel & compensation pour travail le week-end - 8 700 |  |  |
|                                | <b>Sous-total GEST : 48 187</b>   | <b>Sous-total CP : 85 367</b>              | <b>Sous-total GEST : 49 397</b>  | <b>Sous-total CP : 83 325</b>              | <b>Sous-total GEST : 60 379</b>   | <b>Sous-total GEST &amp; CP : 24 564</b>   | <b>Sous-total CP: 62 645</b>               |
|                                | <b>CHF 133 554</b>  |  | <b>CHF 132 722</b>   |  | <b>CHF 147 580</b>  |  |  |

1) Voyages GEST : 16 participants parrainés

2) Voyages Comité permanent : 13 délégués parrainés